

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 1^{er} octobre 2025

DEL20251001_093

L'an deux mil vingt-cinq, le premier octobre, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle polyvalente, à LA MURAZ, sur convocation adressée à tous ses membres, le 25 septembre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 20

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN, Laurent CHIORINO ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Denise FERNANDES ;

PERS-JUSSY : Dominique BRAND, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;

SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoir : 2

Absents excusés avec procuration : André PUGIN a donné pouvoir à Virginie JACQUEMOUD ; Billy MARQUET a donné pouvoir à Stéphanie LE MOAL ;

Absents excusés : Esther VACHOUX, Ludovic WISZNIEWSKI, Valérie VACHOUX, Denise GERELLI-FORT ;

Absents : Anne-Marie LALLIARD, David DE VITO, Sophie BIOLLUZ, Didier EISACK, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI ;

Secrétaire de séance : Nadine PERINET

DEL20251001_093 - Communication du Rapport d'Activité (RA) 2024 du Syndicat des Eaux Rocailles Bellecombe (SRB) sur l'Eau et l'Assainissement

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

ANNEXES 2

VU le CGCT et les articles 5212-1 et suivants, relatifs aux EPCI ;

VU les articles D2224-1 et suivants du CGCT et leurs annexes, relatifs aux services publics d'eau potable et d'assainissement ;

VU la délibération n° D25_05_14_39 du 14 mai 2025 du SRB relative au "RA 2024 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable" ;

VU la délibération n° D25_06_11_51 du 11 juin 2025 du SRB relative au "RA 2024 sur le prix et la qualité du service d'assainissement" ;

Il est rappelé aux membres du Conseil, que le SRB assure en régie, la production, le transfert et la distribution de l'Eau potable sur le périmètre de 28 communes, dont les 8 communes membres de la CCA&S, qui détient la compétence en matière d'Eau.

Le SRB réalise également en régie, la collecte, le transport, ainsi que la dépollution de l'assainissement collectif, pour 29 communes, dont les 8 communes de la CCA&S, compétente en ce qui concerne l'Assainissement.

Le SRB a créé le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) le 1^{er} janvier 1997.

Il effectue en régie, les missions de contrôles, entretiens, réhabilitations, réalisations des installations et traitement des matières de vidange pour 29 communes dont les 8 communes membres de la CCA&S.

Au vu de l'ensemble des informations présentées et restituées, relatives à l'activité de la Collectivité en 2024, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des RA 2024 du SRB, tels que communiqués, et portant sur le prix, ainsi que la qualité du service de :
 - l'Eau potable ;
 - l'Assainissement collectif ;
 - l'Assainissement non collectif.

La Secrétaire de séance
Nadine PERINET

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 08/10/2025
Publié, le 08/10/2025